

TARIF D'ABONNEMENT :

3 BUREAUX-TORCOING, 13 fr. 50... SIX MOIS... 24 fr. UN AN... 50 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Torcoing, rue des Fontaines, 42. Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 18.



M. CRISPI

Président du conseil des ministres en Italie. Franco Crispi est né à Ribera (Sicile) en 1819. Sous Ferdinand II, il se jeta avec ardeur dans le mouvement qui amena, en 1847, l'insurrection de Sicile.

Nul, en effet, comme l'a fort bien dit au Sénat M. Joseph Fabre, ne peut être investi du pouvoir de faire les lois, s'il ne s'est acquitté auparavant d'une obligation primordiale.

Quant aux périodes de service militaire qui suivent l'accomplissement du service actif, la Commission de l'armée de la Chambre, comme le Sénat, estime qu'il n'appartient pas au ministre de la guerre seul d'enlever à leurs devoirs parlementaires les députés ou les sénateurs qui font partie de l'armée.

Mais un cat où ils accompliront un service militaire, ils ne pourraient prendre pendant la durée de leur service aux délibérations parlementaires. Il est établi qu'un soldat ne peut rien publier sans l'autorisation du ministre; à plus forte raison on ne peut admettre qu'il puisse, à la tribune, émettre ses déterminations.

représenter la France aux fêtes du canal; les russes ont sillonné de sociétés patriotiques et de musiques militaires le pont de leur canal.

Quantité d'embarcations pavées entourent le Hoche, le Dupuy-de-Lôme, le Sarcelin.

Mesures de précaution. Paris, 14 juin. — Il y aura deux fêtes bien distinctes à Kiel. Celle où les Français seront présents; celle qui sera leur départ.

Immédiatement après le départ des Français, il y aura un véritable caractère, c'est-à-dire qu'on célébrera le 25e anniversaire de 1870, dans les toasts et discours officiels, populaires et privés.

Le retour à Palerme, il prit une part active au triomphe de l'insurrection, fut élu député au Parlement Sicilien et fit partie, comme secrétaire général de la guerre, du ministère formé par le gouvernement provisoire.

prant le canal de Suez pour transporter ses troupes en Extrême-Orient, avait été aussi interdit d'obtenir l'indemnité de 4 millions de francs.

« C'est même la compréhension brutale de cette vérité qui a amené l'Angleterre à accueillir les avances de l'Italie et à lui offrir dans la Méditerranée, à propos des opérations en Afrique, les premiers gages d'une entente dont il a été si amplement et si poliment question dans les discours de trône italien d'hier.

« Vous disiez au début que l'alliance franco-russe est circonstanciée occasionnelle; cette circonstance, cette occasion, c'est l'Égypte. Plus exactement, c'est l'évacuation de l'Angleterre.

« L'Angleterre résistera d'abord et l'Italie l'appuiera; mais les journaux anglais et notamment ceux de ce caractère sensationnel dont on parle déjà tout à l'heure à propos de la Russie, sont déjà inquiets, l'un d'eux le Daily Chronicle va jusqu'à parler de l'abandon de l'Angleterre à la France.

« Mais que diront-ils si en apprenant la confirmation officielle de l'alliance franco-russe sur ce point, il leur est démontré que la Russie n'a rien de commun avec l'Allemagne? s'en rendra-t-elle compte? »

La situation du travail et de l'industrie

Même en dehors des industries auxquelles la saison actuelle est habituellement favorable, les industries textiles se maintiennent, les prix sont plus soutenus.

« En général, la proportion des ouvriers est diminuée et la production de travail de ceux qui restent occupés, à augmenter; ainsi les 545 syndicats d'ouvriers et employés de l'industrie et du commerce qui ont fourni des rapports sur la situation au 15 avril, 20 000 des syndicats comprennent 25 000 adhérents estimant que la situation est meilleure que celle de l'an dernier à la même époque; 37 000 des syndicats avec 30 000 des syndicats considèrent qu'elle est la même; 43 000 des syndicats avec 45 000 adhérents la tiennent pour plus mauvaise.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Paris, 14 juin. — Nous avons pu joindre ce matin un bon journal qui s'occupe spécialement des questions internationales et dont les vues sur ce sujet sont très précises et très nettes.

« L'alliance, nous a-t-il dit, — dont le mot a été personnel hier par MM. Ribot et Hanotaux — n'est pas une alliance ni de fait ni de droit, elle est un accord diplomatique, il est vrai, mais d'un accord diplomatique circonstancié.

« La presse a-t-elle pu dire que le parti socialiste a été exclu de la Ligue des patriotes? Lui reprochera-t-on qu'elle ne soit pas encore rendue à l'Égypte, soit l'Alsace-Lorraine, ou y croira-t-elle? »

« En se développant dans ces sens d'un chauvinisme impatient et de leur dévouement à l'œuvre, ils ont fait une interprétation sur l'alliance russe, en sorte que ces grands diplomates, qui ont dit incapables de concevoir les affaires de la France, en se montrant le même jour et dans les mêmes circonstances pour l'Allemagne et de l'Égypte de la Russie. »

« M. Méline écrit dans la République française : « Il faut se féliciter, pour l'honneur de notre pays devant l'étranger, de ce que le parti socialiste n'a pu acclamer le patriotisme du bon sens. »

« Voici la note de la Gazette de France : « L'Assemblée nationale a tenu séance le 12 juin 1895, à 10 heures, sous la présidence de M. Ribot. »

« M. P. Veillot termine ainsi son article dans l'Entente : « M. Ribot est-il considéré par ce triomphe? Il aurait tout d'abord le sort de M. Casimir-Perier, renversé il y a un an, douze jours après une année brillante victoire. »

« M. F. Léve dans le Monde blame l'abstention de la droite dans le vote de l'ordre du jour de confiance : « Les députés catholiques et conservateurs, de toute nuance, ont refusé de voter pour l'ordre du jour, pour lequel la droite a voté, que toutes les fois qu'il s'agit des affaires de France à l'étranger, de son rôle vis-à-vis des nations étrangères. »

L'INTERPELLATION DE LUNDI

M. Drumont, dans la Libre Parole, est fort agressif. « L'interpellation d'hier, dit-il, a eu le résultat absolu qu'elle a été faite avec une Chambre aussi absolument ignorante que celle d'hier. »

« La Liberté dit : « À tous ces érudits et à tous ces docteurs qui ont une considération de bien public à l'égard de la République, il y a une question qui se pose : c'est celle de savoir si la République est un bien ou un mal. »

« Dans l'article du Temps nous trouvons ceci : « Va-t-on faire un crime au gouvernement de ce que l'alliance franco-russe a porté dans les esprits un grand coup à la Ligue des patriotes? Lui reprochera-t-on qu'elle ne soit pas encore rendue à l'Égypte, soit l'Alsace-Lorraine, ou y croira-t-elle? »

« M. Méline écrit dans la République française : « Il faut se féliciter, pour l'honneur de notre pays devant l'étranger, de ce que le parti socialiste n'a pu acclamer le patriotisme du bon sens. »

« Voici la note de la Gazette de France : « L'Assemblée nationale a tenu séance le 12 juin 1895, à 10 heures, sous la présidence de M. Ribot. »

« M. P. Veillot termine ainsi son article dans l'Entente : « M. Ribot est-il considéré par ce triomphe? Il aurait tout d'abord le sort de M. Casimir-Perier, renversé il y a un an, douze jours après une année brillante victoire. »

« M. F. Léve dans le Monde blame l'abstention de la droite dans le vote de l'ordre du jour de confiance : « Les députés catholiques et conservateurs, de toute nuance, ont refusé de voter pour l'ordre du jour, pour lequel la droite a voté, que toutes les fois qu'il s'agit des affaires de France à l'étranger, de son rôle vis-à-vis des nations étrangères. »

« M. Méline écrit dans la République française : « Il faut se féliciter, pour l'honneur de notre pays devant l'étranger, de ce que le parti socialiste n'a pu acclamer le patriotisme du bon sens. »

« Voici la note de la Gazette de France : « L'Assemblée nationale a tenu séance le 12 juin 1895, à 10 heures, sous la présidence de M. Ribot. »

« M. P. Veillot termine ainsi son article dans l'Entente : « M. Ribot est-il considéré par ce triomphe? Il aurait tout d'abord le sort de M. Casimir-Perier, renversé il y a un an, douze jours après une année brillante victoire. »

« M. F. Léve dans le Monde blame l'abstention de la droite dans le vote de l'ordre du jour de confiance : « Les députés catholiques et conservateurs, de toute nuance, ont refusé de voter pour l'ordre du jour, pour lequel la droite a voté, que toutes les fois qu'il s'agit des affaires de France à l'étranger, de son rôle vis-à-vis des nations étrangères. »

« M. Méline écrit dans la République française : « Il faut se féliciter, pour l'honneur de notre pays devant l'étranger, de ce que le parti socialiste n'a pu acclamer le patriotisme du bon sens. »

Le centenaire de Saint Antoine

Les Portugais se préparent à fêter, le 13 juin prochain, le centenaire de la naissance du grand thaumaturge, né à Lisbonne.

Le programme, que nous extrayons du dernier numéro de la Voix portugaise, comprend des cérémonies religieuses, des fêtes et réjouissances publiques, une fête nationale, une fête du travail, etc.

« C'est véritablement une fête nationale. Les cérémonies religieuses seront célébrées avec éclat et comprennent une procession qui partira de la cathédrale, un triduum solennel, des communions générales dans les églises, une messe pontificale célébrée par le cardinal, un congrès catholique international sera tenu les 25, 26 et 27 juin; et le 30, une procession solennelle partira de l'église Saint-Vincent jusqu'à la cathédrale, on sera chanté le 7e verset. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Les fêtes publiques ont un programme qui ne manque pas d'originalité; deux cortèges seront organisés, l'un composé de chars allégoriques; les Vertus, les Sciences, les Beaux-Arts, etc.; l'autre, portant des chars de Saint-Antoine, se composera de nombreuses embarcations qui flotteront sur le Tage pendant la nuit, des projections seront faites représentant les miracles de Saint-Antoine. »

« Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

« Les accidents du travail. Le Sénat reprend la première délibération sur le projet relatif aux accidents de travail. »

« M. Blavier présente un certain nombre d'observations sur le projet; il voudrait notamment que seuls les ouvriers employés dans des établissements où l'on emploie un outillage à moteur mécanique bénéficient de cette loi. »

LES OBLIGATIONS MILITAIRES

DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. Mézières vient de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission de l'armée sur la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les obligations militaires des membres du Parlement.

« La commission de la Chambre conclut à son adoption intégrale, en y ajoutant simplement deux dispositions. La principale spécifie que la loi élaborée par le Sénat ne régit les obligations des membres du Parlement, relativement au service militaire, qu'en temps de paix. »

« La question de l'organisation des pouvoirs publics et des devoirs qui incombent aux députés en temps de guerre est évidemment différente de celle-ci et doit être résolue par une loi spéciale. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

LES SUBVENTIONS

AUX ÉCOLES PRIMAIRES, COLLEGES & LYCÉES

L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894.

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

« L'Officiel publie un long rapport au Président de la République sur les subventions aux écoles primaires, collèges et lycées en 1894. »

LES OBLIGATIONS MILITAIRES

DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. Mézières vient de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission de l'armée sur la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les obligations militaires des membres du Parlement.

« La commission de la Chambre conclut à son adoption intégrale, en y ajoutant simplement deux dispositions. La principale spécifie que la loi élaborée par le Sénat ne régit les obligations des membres du Parlement, relativement au service militaire, qu'en temps de paix. »

« La question de l'organisation des pouvoirs publics et des devoirs qui incombent aux députés en temps de guerre est évidemment différente de celle-ci et doit être résolue par une loi spéciale. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

LES OBLIGATIONS MILITAIRES

DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. Mézières vient de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission de l'armée sur la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les obligations militaires des membres du Parlement.

« La commission de la Chambre conclut à son adoption intégrale, en y ajoutant simplement deux dispositions. La principale spécifie que la loi élaborée par le Sénat ne régit les obligations des membres du Parlement, relativement au service militaire, qu'en temps de paix. »

« La question de l'organisation des pouvoirs publics et des devoirs qui incombent aux députés en temps de guerre est évidemment différente de celle-ci et doit être résolue par une loi spéciale. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

« L'article premier de celle qui est présentée au nom de la commission de l'armée par M. Mézières formule le principe que nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif. »

UN PARRICIDE DE 14 ANS

Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile.

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-hier soir, vers huit heures, complètement ivre sur son domicile. »

« Un drame sanglant s'est déroulé avant-hier soir à Combeville. Un courtier, nommé Vidal Roux, âgé de trente-huit ans, habitant rue de Valenciennes, âgé de quatorze ans, rue de Paris, rentra avant-h